



N°8
NOVEMBRE
2021

L'ASSAINISSEMENT DANS L'OISANS

Allemond • Auris en Oisans • Besse en Oisans • Le Bourg d'Oisans • Clavans en Haut Oisans • Les 2 Alpes
Le Freney d'Oisans • La Garde en Oisans • Huez • Livet et Gavet • La Morte • Mizoën • Ornon • Oulles • Oz en Oisans
Saint Christophe en Oisans • Vaujany • Villard Notre Dame • Villard Reculas • Villard Reymond

SOMMAIRE



page 3 - PRÉSENTATION

Depuis 30 ans au service
des communes et des habitants
Organigramme et bureau du SACO



pages 4 et 5 - FINANCES

Budget 2021
Chiffres clés



page 6 - INVESTISSEMENT

Régie d'assainissement collectif
Investissements de l'année 2020



page 7 - Redevance d'Assainissement Collectif (RAC)

Programmation des travaux 2021



page 8 - DOSSIER

Aquavallées : la fin des travaux



page 9 - SPANC

Diagnostic
Réhabilitation
Tarifs études de sol



page 10 - URBANISME

PAC



page 11

Foire aux questions
Le SACO change de logo



page 12

Dernières actualités en images
Le SACO vous accompagne dans
vos démarches d'assainissement



EDITO

L'année 2021 ressemble étrangement à la précédente avec ses problèmes et résiliences engendrés par la pandémie et la crise sanitaire. L'impact de cette situation est immédiat pour le SACO du fait de la baisse de la fréquentation touristique de notre territoire. La baisse de nos revenus se situe entre -25 et -30%. Elle correspond à l'impact de la non-consommation sur part variable de la redevance d'assainissement collectif.

Néanmoins, nous avons à cœur de poursuivre les investissements engagés par le SACO depuis de nombreuses années pour répondre aux besoins de notre territoire et aux nouvelles contraintes réglementaires, principalement au niveau de la qualité de l'eau polluée restituée dans le milieu naturel (traitement de l'azote). Ce dernier point semble essentiel pour garantir le bien être des habitants pour aujourd'hui comme pour demain.

Fort de ce constat et, en accord avec les délégués représentant nos communes au sein du syndicat, nous avons décidé de porter notre effort, non plus, sur la création de réseaux séparés pour les eaux usées et les eaux pluviales mais, sur l'assainissement des zones non encore traitées : extension des réseaux, création de petites stations d'épuration, raccordement à la station d'épuration Aquavallée ou de la Basse Romanche.

Notre ADN est la solidarité territoriale qui nous permet de réaliser des installations importantes en fonction des besoins de toutes les communes mais aussi la solidarité internationale. Depuis plusieurs années, notre syndicat participe financièrement aux projets de coopération internationale décentralisés portés par des associations en Afrique et en Asie. Ces actions sont menées en lien avec la création de réseaux d'eau potable ou d'assainissement pour les populations locales défavorisées. L'Agence de l'Eau nous accompagne dans cette démarche volontariste de coopération entre les territoires.

Bernard MICHEL,
Président du SACO



DEPUIS 30 ANS AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS

Créé le 13 mars 1991, par les élus des communes membres et établissements rattachés, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO) se dote, en 2012, de la compétence intégrale en matière d'assainissement collectif et d'une compétence « à la carte » en matière d'assainissement non collectif.

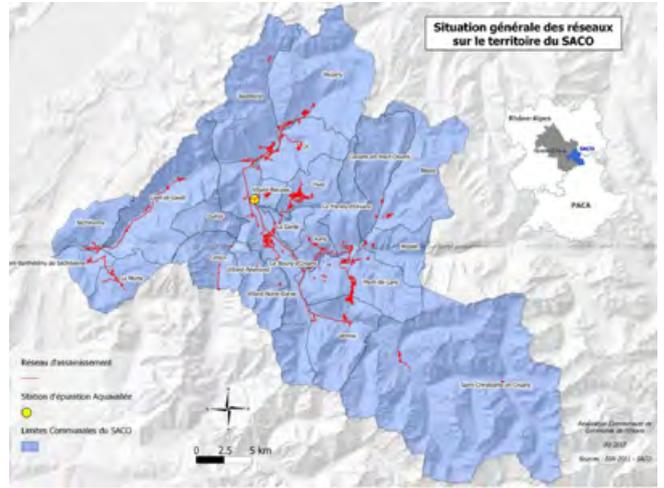
Pour la gestion de ce service, le SACO crée la Régie d'Assainissement Collectif (RAC) autonome financièrement. Elle est chargée du service public d'assainissement collectif hors collecte des eaux pluviales sur l'ensemble des 20 communes de l'Oisans et de la Basse Romanche.

La régie assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur son territoire, depuis le point de raccordement des usagers jusqu'au milieu naturel après traitement en station d'épuration.

Ce service public de l'assainissement collectif a pour objet d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement.

Vingt communes adhèrent aujourd'hui au SACO, dont la commune de la Morte. La RAC gère 7 unités de traitement, dont les 2 plus importantes : la station d'épuration (STEP) d'Aquavallées (86 000 EH) et celle de la Basse Romanche (9 400 EH).

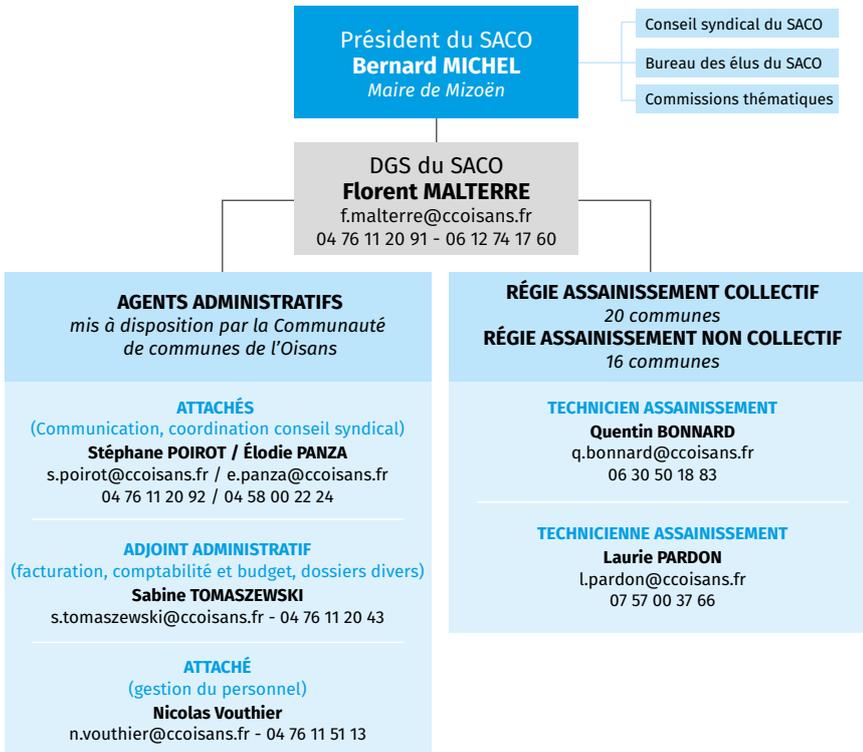
Aujourd'hui, 13 communes sont raccordées à Aquavallées et 4 communes à la station d'épuration de la Basse Romanche. Cinq communes ou zones isolées sont raccordées à des STEP indépendantes.



Cinq communes et/ou zones isolées ne sont toujours pas raccordées à une STEP.

En 2021, le SACO s'est engagé sur un Plan Pluriannuel d'investissement en priorisant les communes et zones non traitées.

L'ORGANIGRAMME DU SACO



LE BUREAU DU SACO

► **Président** : **Bernard MICHEL**, Maire de Mizoën, Vice-président de la CCO en charge de l'animation des politiques de la culture vivante, dont l'école de musique et de l'organisation du réseau des médiathèques de l'Oisans

► **1^{er} Vice-président** : **Jean Patrick OUGIER**, 1^{er} Adjoint au Freney d'Oisans, référent pour le traitement des différentes filières et suivi de l'exploitation d'Aquavallée

► **2^e Vice-président** : **Patrick PELLORCE**, 3^e Adjoint aux Deux Alpes, référent pour le réseau d'assainissement et le suivi de l'exploitation par SUEZ

► **3^e Vice-président** : **Richard VIARD**, Conseiller municipal à Allemond, référent pour le SPANC

► **4^e Vice-présidente** : **Chantal THEYSSET**, Maire de Villard Reymond, référente pour la commande publique et la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



BUDGET 2021

BUDGET 2021 DU SACO

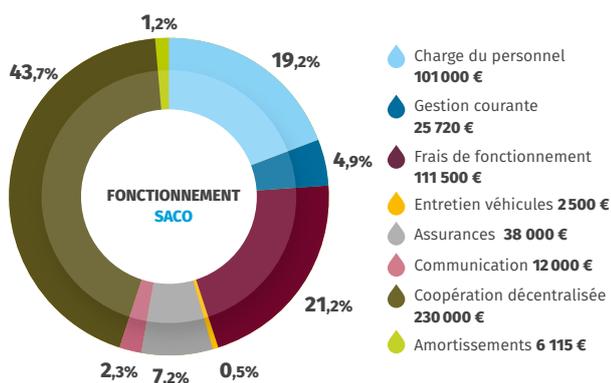
1 937 624 €

dédiés au fonctionnement et à l'investissement, équilibrés en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

1 291 474 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :

**170 000 €** dédiés au Frais de fonctionnement**230 000 €** dédiés à la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dont 200 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau

INVESTISSEMENT

646 149 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :

50 000 € dédiés aux études « Alimentation en eau potable »**52 000 €** dédiés aux études à définir**LE BUDGET DU SACO EST FINANCÉ PAR LES CONTRIBUTIONS COMMUNALES DES VINGT COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES**

BUDGET 2021 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RAC)

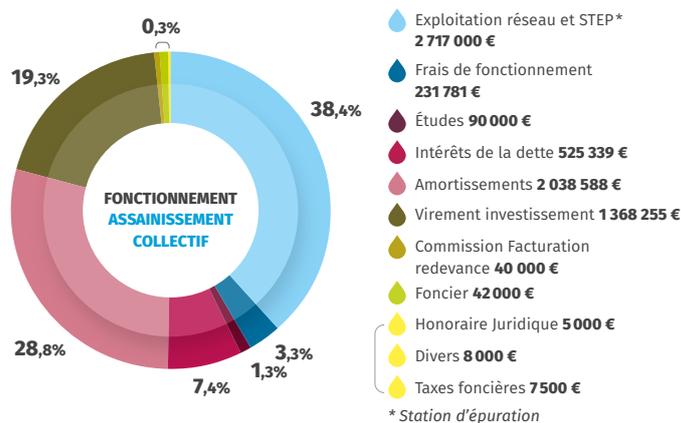
14 017 708 €

dédiés au fonctionnement et à l'investissement équilibrés en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

7 591 368 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :

**2 712 000 €** dédiés au contrat annuel d'exploitation SUEZ Eau France**90 000 €** dédiés à l'accompagnement pour les mesures compensatoires CEN Avenir, le suivi des déversoirs d'orage, et l'analyse tarifaire IDE Consult

INVESTISSEMENT

6 426 339 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :

188 000 € pour l'assainissement des Morelles à Bourg d'Oisans**430 000 €** pour la collecte des Travers aux Deux Alpes - phase 1**425 000 €** pour les travaux de transit à Ornon**105 000 €** pour la mise en séparatif des réseaux à Huez**187 000 €** pour la mise en séparatif des réseaux à Livet et Gavet**LE BUDGET DE LA RAC EST FINANCÉ PAR LES USAGERS DES VINGT COLLECTIVITÉS DU SACO ET L'ORGANISME PUBLIC : L'AGENCE DE L'EAU***Il prend en charge :*

- La réalisation des investissements indispensables en matière d'assainissement collectif sur le territoire
- L'exploitation des réseaux et les traitements relatifs à l'assainissement collectif

Retour sur LE BUDGET 2020

SACO

1 117 450 € dédiés au fonctionnement, équilibrés en dépenses et en recettes**694 370 €** dédiés à l'investissement, équilibrés en dépenses et en recettes**À retenir :** le SACO poursuit ses actions historiques, notamment à travers la finalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable. Les projets de coopération décentralisée avec les associations ESF (Energie sans Frontières) et HSF (Hydraulique sans Frontières) se poursuivent (110k€ d'opérations subventionnées à 80% par l'agence de l'eau).

CHIFFRES CLÉS



20
collectivités



277,8 km
linéaires de réseaux
(39,8 km unitaires +
238 km eaux usées)



50
postes de
refoulement



41 075 ml
de curage réalisé
(en 2020)



12
installations contrôlées ANC
(en 2020)



+ de 3 millions
de m³ épurés
chaque année



46 millions €
d'investissements sur 15
ans (2012 - 2027)

7 STATIONS D'ÉPURATION (STEP) réparties sur le territoire du SACO

- ▶ Aquavallées au Bourg d'Oisans, 86 000 EH
- ▶ Basse Romanche à Gavet, 9400 EH
- ▶ Les Granges à Saint-Christophe-en-Oisans (450 EH)
- ▶ Le Couard au Bourg d'Oisans (70 EH)
- ▶ Villard Reymond (75 EH + 20 EH)
- ▶ Le Cuculet aux Deux Alpes (120 EH)

2 COMMISSIONS pour gérer les questions liées à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de l'Oisans.

Bureau

- ▶ Gestion de la dette
- ▶ Tarifications de l'assainissement collectif et non collectif
- ▶ Gestion des conventions de facturation
- ▶ Préparation et analyse budgétaire

Commission TRAVAUX

- ▶ Programmation et suivi des investissements en matière d'assainissement collectif

Commission SPANC (*)

- ▶ Programmation et suivi des diagnostics
- ▶ Réhabilitation en matière d'assainissement non collectif

(*) La commission SPANC concerne uniquement les communes ayant transféré la compétence Assainissement Non Collectif au SACO

BUDGET 2021 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

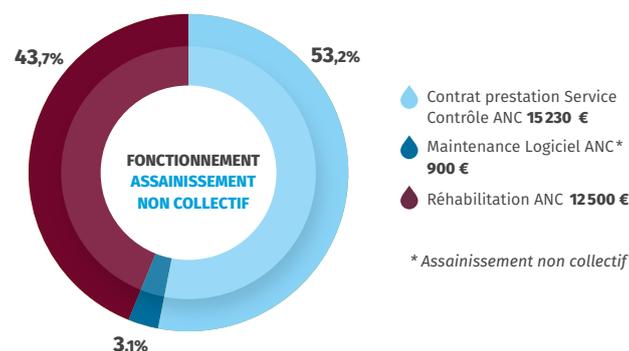
36 019 €

dédiés au fonctionnement et à l'investissement
équilibrés en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

30 221 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :



15 230 € dédiés à la prestation NICOT Contrôle pour le contrôle de l'ANC

12 500 € dédiés aux dossiers de réhabilitation ANC 2021

INVESTISSEMENT

5 797 € équilibrés en dépenses et en recettes

Dont :

5 797 € dédiés à l'achat de matériel de bureau et informatique

LE BUDGET DU SPANC EST FINANCÉ PAR LES USAGERS ET LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Il prend en charge :

- Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif des seize collectivités adhérentes
- L'accompagnement des usagers sur les travaux de réhabilitations de leurs équipements d'assainissement non collectif.

Régie d'Assainissement Collectif (RAC)

7 155 251 € dédiés au fonctionnement, équilibrés en dépenses et en recettes

5 149 567 € dédiés à l'investissement, équilibrés en dépenses et en recettes

À retenir : le programme d'investissement en partenariat avec les communes est poursuivi, avec plus de 2 M€ d'opérations nouvelles, sans emprunt nouveau.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

33 852 € dédiés au fonctionnement, équilibrés en dépenses et en recettes

5 797 € dédiés à l'investissement, équilibrés en dépenses et en recettes

À retenir : l'arrivée du nouveau prestataire NICOT Contrôle Ingénieurs Conseils, pour réaliser les diagnostics d'assainissement non collectif.



RÉGIE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2020

Aquavallées : 500 820 € HT

(fin des travaux de mise aux normes et d'extension)



ALPE D'HUEZ

Mise en séparatif de la Route du Signal

130 587,35 € HT
(études et travaux)
57 750 € HT *



ALPE D'HUEZ

Mise en séparatif Quartier Grenouillère/Maquis de l'Oisans

144 456,98 € HT
(études et travaux)
35 700 € HT *



LE BOURG D'OISANS

Mise en séparatif et raccordement de la Rue Saint-Jean

28 817,79 € HT
28 000 € HT *
(travaux de 2020 à 2021)



OULLES

Remplacement du réseau du centre-village

48 674,76 € HT



LES 2 ALPES

Viabilisation de la ZA des Ougiers :

46 345,42 € HT



ORNON

Mise en séparatif du hameau du village (fin des travaux – tranche conditionnelle) :

23 194,53 € HT
43 365 € HT *
(opération de 2017 à 2020)



LA BÉRARDE

Construction de poste de refoulement

88 337,12 € HT



VALLÉE DU FERRAND

Liaison Mizoën/Freney
Contrôles techniques

3 605,00 € HT

Postes de la Vallée du Ferrand
27 758,64 € HT

LIVET-ET-GAVET

Études pour la mise en séparatif et raccordement du hameau de la Salinière :

14 730,58 € HT

Etudes pour la mise en séparatif et raccordement des Rues Saint-Roch, Poursollet, Lavadrières et L'Avorant à Gavet

3 689,04 € HT

AURIS-EN-OISANS

Mise en séparatif du hameau des Certs Essais de réception des réseaux

5 088,33 € HT

ORNON

Acquisition terrain Station d'épuration :

8 590,00 € HT



Toutes communes

Entretien réseau 2020 : **84 367,96 € HT**

Études de préparation du budget 2021 : **16 043,15 € HT**

* Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau



PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2021

TOTAL INSCRIPTIONS INVESTISSEMENT 2021

2 071 953 €



ROUTE DU SIGNAL - Chemin des Vaches -
Place du Cognet
105 000 €



STEP Rivier 85EH filtres enterrés
avec MES (fin DUP)
20 000 €
Hameau d'Articol - Réseau + STEP 35EH
filtres enterrés (pas de MES)
215 938 €



Extension réseau Les Morelles
188 715 €
La Paute - Projet Extensions réseaux (hors
travaux coordonnés)
110 000 €



Mise en séparatif et raccordement Rues
Saint-Roch, Poursollet, L'avorant et
Lavandières
187 000 €



Transit Bas du village vers la RD
33 300 €
Transit Pallud vers station
d'épuration
392 000 €



Branchement WC Publics
60 000 €



Collecte et traitement du hameau des
Travers (Tanche 1/4)
430 000 €



Toutes communes

Autres études
30 000 €

Régie

Renouvellement réseau
250 000 €

Études préparation budget :
30 000 €



STEP Traitement (foncier)
20 000 €



AQUAVALLÉES : LA FIN DES TRAVAUX

Lancés en 2017, les travaux d'extension et de mise aux normes d'aquavallées sont sur le point de s'achever. L'inauguration du nouveau bâtiment de traitement s'est déroulée le 6 décembre 2019. La réunion de levée des réserves a eu lieu le 23 septembre 2021.

Pour rappel, ces travaux avaient pour enjeux l'augmentation de la capacité de traitement de la station ainsi que le traitement de l'azote et du phosphore, selon la nouvelle réglementation définie par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION

Les travaux ont permis d'augmenter de 39 % la capacité de traitement de la station d'épuration d'Aquavallées passant de 61 677 Equivalents Habitants (EH) à 86 000 EH. Cette augmentation de capacité visait d'une part à assurer le traitement des futurs projets immobiliers des stations et d'autre part de permettre le raccordement de nouvelles communes à la station. Ainsi les communes de la Vallée du Ferrand, Besse en Oisans, Clavans en Haut Oisans et Mizoën, sont désormais raccordées à Aquavallées.

LE TRAITEMENT DE L'AZOTE

Selon la nouvelle réglementation en vigueur et l'arrêté préfectoral d'autorisation lié à la station d'épuration Aquavallées, la filière de traitement doit assurer l'abattement de l'azote avant rejet au milieu naturel.

Rappelons qu'Aquavallées utilise un processus épuratoire par biofiltration, et est équipée d'un traitement biologique R3F™ (réacteur à flore fixée fluidisée – MBBR) développé par VINCI Construction.

Ce procédé, originaire des pays nordiques, a l'avantage de prendre en compte les contraintes environnementales propres au contexte montagneux, les fortes variations saisonnières de pollution entrante et la température basse de l'eau.

Les réacteurs R3F™ permettent de traiter, selon un procédé biologique, le carbone ainsi que l'azote avec injection préalable de bicarbonate de soude.



Visite de la station Aquavallées

L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX

Les travaux d'Aquavallées ont été soumis à des mesures environnementales. Une telle construction dans un tel cadre n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Aussi différentes mesures doivent être prises par le SACO afin de limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel.

Il y a les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement qui visent à minimiser au maximum l'impact des travaux sur le milieu naturel : gestion écologique des espaces verts, déplacement et recréation d'une mare impactée par les travaux, organisation d'un chantier écoresponsable...

Il y a aussi les mesures compensatoires qui visent à compenser la zone humide détruite par les travaux à hauteur de 200 % de la surface concernée. Pour ce faire le SACO a procédé à l'évacuation de remblais mis en place pour les travaux et est actuellement en train de mener une étude hydrologique dans la plaine de Bourg d'Oisans afin de restaurer les fonctions hydrologiques sur certaines parcelles aujourd'hui drainées. 💧

LA LEVÉE DE RÉSERVES

Lors de la réception de travaux, des réserves peuvent être émises en cas d'inachèvement ou de malfaçons constatés sur les travaux réalisés, ce qui a été le cas à Aquavallées.

Une levée de réserves est l'acte qui consiste à retirer les réserves précédemment émises. Un procès-verbal de levée de réserves est alors émis afin d'attester de la conformité des travaux.

La levée de réserves des travaux de l'extension d'Aquavallées a eu lieu le 23/09/2021.



RACCORDEMENT DES COMMUNES DE LA VALLÉE DU FERRAND

Les communes de la Vallée du Ferrand bénéficiant désormais d'un réseau d'assainissement raccordées à Aquavallées, il appartient désormais aux propriétaires de raccorder leur bien au nouveau réseau. Seules les eaux usées des bâtiments sont à raccorder sur ce nouveau réseau, ce qui exclut les eaux de toiture et de ruissellement (eaux pluviales). Selon la procédure réglementaire, le SACO a récemment signifié aux propriétaires concernés, par courrier recommandé, leur obligation de raccordement au nouveau réseau.



RÉHABILITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AIDES DU  **isère**
LE DÉPARTEMENT
POUR LA RÉHABILITATION
DES SYSTÈMES NON CONFORMES

Le Conseil Départemental de l'Isère continue à subventionner la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs. Son aide s'élève à 25% du coût de l'installation (études et travaux compris) dans la limite de 3 600 € et de 80 % d'aides publiques. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec le SPANC, qui est en charge des dossiers de demandes de subventions.



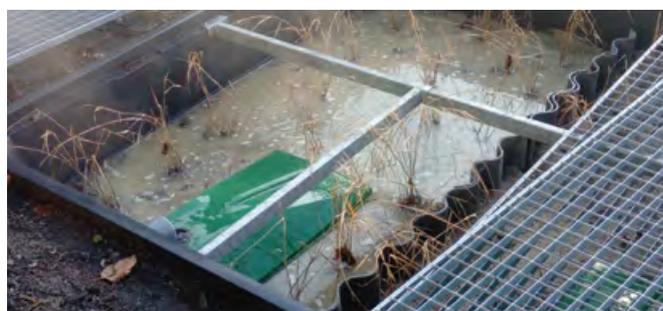
DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

394
installations
contrôlées depuis la
création du service
en 2012

16 diagnostics supplémentaires ont été réalisés durant l'année 2020 (3 contrôles d'installations existantes et 13 contrôles d'installations dans le cadre de cessions immobilières).

Le taux de conformité des installations est de 33 % sur le territoire.

Le SPANC invite les propriétaires non raccordés au réseau d'assainissement collectif n'ayant pas encore réalisé le diagnostic à prendre contact avec son technicien Quentin Bonnard par mail q.bonnard@ccoisans.fr



RÉALISATION DES ÉTUDES DE SOL ET NOUVEAUX TARIFS

NOUVELLE PRESTATION D'ÉTUDE ET NOUVEAUX TARIFS

NOUVEAU !

Le SPANC peut, depuis début 2021, proposer la réalisation d'études de conception du système d'assainissement, dans le cadre de réhabilitation ou de création d'installations neuves, pour un montant forfaitaire de 850 € HT.

RAPPEL DES TARIFS DES PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

MAISON INDIVIDUELLE	
Contrôle de conception (dossier)	110 € HT
Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	170 € HT
Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	170 € HT
Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	170 € HT
Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	170 € HT
Passage improductif suite à l'absence du client au 1 ^{er} RDV fixé nécessitant une 2 ^e intervention	65 € HT
Étude de sol avec rapport	850 € HT

AUTRES INSTALLATIONS	
Contrôle de conception (dossier)	130 € HT
Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	280 € HT
Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	280 € HT
Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	280 € HT
Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	280 € HT
Passage improductif suite à l'absence du client au 1 ^{er} RDV fixé nécessitant une 2 ^e intervention	140 € HT
Étude de sol avec rapport	900 € HT



URBANISME – PAC

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui permet de financer le service d'assainissement collectif n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés depuis le 1^{er} juillet 2012. Cette participation est remplacée par la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) qui est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement. Cette participation est calculée en fonction de la surface créée et selon le cerfa, comme présenté ci-dessous :

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES :

Références : CERFA 13406 (Maison individuelle) :

- ▶ Résidence principale, secondaire, vente ou location : 20 € par m² de surface de plancher jusqu'à 170 m² (soit 3 400 €) puis 25 € par m² supplémentaire.

Références : CERFA 13409 (Autres constructions) :

- ▶ Résidence principale ou vente : 30 € par m² de surface de plancher jusqu'à 3 000 m² (soit 90 000 €), puis 5 € par m² supplémentaires.

- ▶ Résidence secondaire ou location : 35 € par m² de surface de plancher jusqu'à 3 000 m² (soit 105 000 €), puis 5 € par m² supplémentaire.
- ▶ Commerce, activité commerciale, bureaux, industrie : 15 € par m² de surface de plancher (sans plafond).

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES (CERFA 13406 et 13409) :

Raccordée au réseau d'assainissement collectif :

- ▶ Changement de destination d'une surface non habitable vers une surface habitable : 10 € par m² de surface de plancher sur la surface existante (sans plafond).
- ▶ Extension de surface : 10 € par m² de surface de plancher sur la surface créée. (Sans plafond).

Non-raccordés au réseau d'assainissement collectif :

- ▶ La demande de raccordement doit se faire auprès des services du SACO via le formulaire de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) POUR LES HABITATS SOCIAUX/PUBLICS (CERFA 13409) :

Raccordés ou non au réseau d'assainissement collectif :

- ▶ Ils ne devront payer que les frais du raccordement au réseau public d'assainissement collectif. Aucune PAC ne leur sera appliquée. 💧

172
dossiers traités
en 2020
dont 148 permis de construire, 20 déclarations préalables et 4 permis d'aménager





LE SACO CHANGE DE LOGO



SACO

Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche

Nous profitons de la parution du numéro de l'automne du journal de l'Assainissement pour vous présenter le nouveau logo du SACO. L'ancien logo avait vécu. Bien vécu même et nous pouvions considérer qu'il « avait fait son temps ».

Cette modification graphique substantielle répondait à une envie de repenser le logo différemment. Le travail consistait à créer une identité visuelle ainsi qu'une charte

graphique plus conforme à notre cœur de métier et à nos valeurs.

Après quelques semaines de réflexion et d'échanges, plusieurs logos ont émergé. Nous en avons sélectionné un, facilement déclinaisonnable avec des références multiples à nos savoir-faire, missions et expertises. Nous avons souhaité rajeunir la charte et lui donner une symbolique en adéquation avec notre ADN. L'eau (ressource vitale) et l'assainissement (traitement de l'eau) qui en

découle demeurent un élément essentiel. Notre choix s'est porté sur la représentation de l'habitat, du réseau et de la protection de l'environnement incarnés par une goutte, une maison (de l'habitant ou la station) et une feuille (préservation des milieux naturels) stylisées. L'ensemble (les 3 éléments réunis ne font plus qu'un) se voit souligné d'une virgule, représentation de l'inexorable cheminement de l'eau maîtrisée dans son lit naturel ou artificiel.

Harmonieusement intégré dans le nom même du SACO, le cycle de l'eau est représenté par le symbole de l'infini. Un signe particulier qui a une double temporalité et incarne aussi bien l'ancrage du SACO dans l'histoire de notre territoire qu'une dimension plus contemporaine et moderne. Ce sigle, visuellement attrayant et connu universellement, symbolise l'ouverture, le savoir-faire et l'innovation tout autant que la stabilité d'une structure engagée sur le territoire. 💧

FOIRE AUX QUESTIONS

**JE VENDS MON BIEN,
QUELLES SONT LES DÉMARCHES
À SUIVRE ?**



Un contrôle de conformité est désormais obligatoire en cas de vente d'un bien situé sur le territoire du SACO. Le formulaire de demande est disponible sur le site du SACO. A réception de ce document, les services du SACO le transmettront à leur prestataire qui prendra contact avec vous, pour convenir d'un rendez-vous sur place et réaliser le contrôle. Un certificat vous sera alors transmis sur la situation de votre bien au niveau de l'assainissement.

**JE SOUHAITE RACCORDER MON BIEN
AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT,
COMMENT FAIRE ?**



Il faut faire parvenir une demande écrite au SACO (le formulaire est disponible sur le site du SACO), qui prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous sur place. Ce rendez-vous permettra de définir les conditions techniques du raccordement qui sera réalisé par l'entreprise de votre choix. Une fois le raccordement réalisé, les services du SACO viendront contrôler une première fois le raccordement en tranchée ouverte, et une seconde fois lorsque les travaux seront totalement achevés afin de vous remettre un constat de conformité de votre installation.

DERNIÈRES ACTUS EN IMAGES



Remplacement d'un tronçon de réseau endommagé au Freney d'Oisans sur la route d'Auris en Oisans fin août / début septembre.



Les élus ont visité le site Aquavallées, le 22 juin 2021, ainsi que la station Basse Romanche, la deuxième plus grosse station d'épuration équipée d'une technologie de traitement par boues activées.



LE SACO VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche aide les habitants dans leurs démarches. Une question ? Un formulaire en suspens ? N'hésitez pas à nous contacter !

PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La PAC est applicable aux propriétaires d'habitations soumis à obligation de raccordement. Elle permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif.

POUR EN SAVOIR PLUS :

rendez-vous sur le site internet : www.saco-assainissement.fr, rubrique « Nous connaître », puis « Participation à l'Assainissement Collectif ».

CONTACTER LE SACO

Siège
1 bis, rue Humbert - BP 50 - 38520 Bourg d'Oisans
Quentin BONNARD - q.bonnard@ccoisans.fr
Laurie PARDON - l.pardon@ccoisans.fr
Tél. 04 76 11 01 09
www.saco-assainissement.fr



Laurie PARDON



Quentin BONNARD



L'ASSAINISSEMENT DANS L'OISANS

Le journal d'information du Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche

n° 8 | novembre 2021

Directeur de la publication :
Bernard MICHEL

Rédacteur en chef :
Florent MALTERRE

Coordination communication :
Stéphane POIROT

Rédaction :
Laurie PARDON, Quentin BONNARD, Stéphane POIROT et les services du SACO

Crédits photos :
Laurie PARDON, Quentin BONNARD

Maquette et mise en page : **Polart Graphic**
Impression : **Manufacture des Deux Ponts**
Nombre d'exemplaires : 6500 ex

SACO

1 bis, rue Humbert - BP 50
38520 Le Bourg d'Oisans
Tél : 04 76 11 01 09

www.saco-assainissement.fr